Nations Unies E/2009/95

Conseil économique et social

Distr. générale
12 juin 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009
Genève, 6-31 juillet 2009
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*
Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Note verbale datée du 12 juin 2009, adressée au secrétariat du Conseil économique et social par la Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au secrétariat du Conseil économique et social et a l'honneur de lui faire tenir le rapport national du Mali sur l'évaluation des stratégies nationales de développement, pour examen au titre du point 2 b) de l'ordre du jour provisoire (voir annexe).

Ce rapport national a été validé au cours d'un atelier national, tenu le 22 mai 2009, qui a réuni des représentants d'institutions nationales, de départements ministériels, de la société civile, d'organisations de femmes et d'organismes internationaux.

Ce rapport servira de référence pour l'exposé facultatif du Mali, qui aura lieu le 7 juillet 2009, au cours du débat général du Conseil économique et social.

* E/2009/100.

09-37066 (F) 190609 010709

Merci de recycler

Annexe à la note verbale datée du 12 juin 2009 adressée au secrétariat du Conseil économique et social par la Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Présentation volontaire nationale du Gouvernement du Mali

Rapport national du Mali sur l'évaluation des stratégies nationales de développement mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs de développement convenus sur le plan international

Table des matières

Page

Sigles et abréviations 3

Résumé exécutif 5

Section 1. Introduction 7

Section 2. Objectifs 7

Section 3. Caractéristiques des stratégies nationales de développement 8

Section 4. Bilan de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au Mali 9

Section 5. Progrès réalisés, contraintes et leçons apprises dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement 17

Section 6. Défis et cas de succès 21

Section 7. Partenariat et besoins de financement 23

Section 8. Conclusion et perspectives 24

Sigles et abréviations

AGOA	*African Growth Opportunity Act*
APE	Association des parents d'élèves
ARV	Antirétroviraux
CPN	Consultations prénatales
CPS	Cellule de planification et de statistiques
CSCOM	Centre de santé communautaire
CSREF	Centre de santé de référence
CSCRP	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DTCP3	Diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite (3 doses)
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
ELIM	Enquête légère intégrée auprès des ménages
EMEP	Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté
ENP	Étude nationale prospective
IADM	Initiative d'annulation de la dette multilatérale
LOA	Loi d'orientation agricole
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PAGAM/GFP	Plan d'action gouvernementale pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques
PDES	Projet de développement économique et social
PDI	Programme de développement institutionnel
PDESC	Plan de développement économique, social et culturel
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme d'investissement sectoriel de l'éducation
PME/PMI	Petites et moyennes entreprise/petites et moyennes industries
PNAE	Plan national d'actions environnementales
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODESS	Programme décennal de développement sanitaire et social
PST	Projet sectoriel de transport
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTME	Prévention de la transmission de la mère à l'enfant

RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SCAP	Stratégie commune d'assistance pays
SDDR	Schéma directeur du développement rural
SDS	Schéma directeur de la statistique
SE/HCNLS	Secrétariat exécutif du Haut Conseil de lutte contre le sida
TBS	Taux brut de scolarisation
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
UNDA	Agenda de développement des Nations Unies

Résumé exécutif

Le Gouvernement du Mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté et de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, la priorité centrale de l'action de développement, conformément aux orientations du PDES. À cet effet, il a élaboré et adopté en 2002 un premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2002-2006. À l'issue de la mise en œuvre de ce premier CSLP, un CSLP de deuxième génération, dénommé **« Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la Pauvreté » (CSCRP) 2007-2011**, a été adopté par le Gouvernement en décembre 2006.

Ces deux documents se fondent sur l'**Étude nationale prospective (ENP) « Mali 2025 »**, réalisée de 1997 à 1999 sur toute l'étendue du territoire national, et qui a permis de recueillir la perception des Maliens et leur vision de la société à l'horizon d'une génération. C'est dans cette optique que le Président de la République a élaboré le Projet pour le développement économique et social (PDES) qui s'inscrit dans la droite ligne des orientations du CSRP.

En termes de performance macroéconomique, en 2008, le Mali a mis en œuvre, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF), une série de programmes de réformes qui a permis : i) de réaliser un taux de croissance moyen de 5,9 %; ii) de contenir l'inflation à moins de 3 %; et iii) de faire des progrès dans l'assainissement des finances publiques. Ces résultats lui ont également permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2003 et de bénéficier de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) en 2006.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la situation s'est sensiblement amélioré puisque 47,4 % des personnes vivaient en 2006 en dessous du seuil de pauvreté (157 920 FCFA par an), contre 55,6 % en 2002.

Bien que la malnutrition constitue encore un problème de santé publique au Mali, les données montrent que l'insuffisance pondérale a enregistré une baisse considérable en passant de 43,3 % en 1996 à 27 % en 2006.

Au niveau de l'éducation de base, le taux brut de scolarisation a évolué comme suit : 64,4 % en 2002, 67 % en 2003, 70,5 % en 2004, 74 % en 2005, 75 % en 2006, 77,6 % en 2007 et à 80 % en 2008. De 2006 à 2008, le taux brut d'admission (TBA) est passé de 74,2 % à 79,4 %. Compte tenu de ces progrès réalisés grâce à la mise en œuvre du PRODEC et du soutien des PTF, l'objectif de l'école primaire pour tous les enfants du Mali à l'horizon 2015 demeure envisageable. Cependant, le taux d'analphabétisme est assez élevé, surtout chez les femmes. Les efforts en cours devront être renforcés et accélérés.

En matière d'autonomisation des femmes, le Mali a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Toutefois les femmes au Mali restent globalement confrontées à de fortes contraintes d'ordre économique, juridique, institutionnel, socioculturel et technique. On note cependant une amélioration significative dans le rapport filles/garçons en termes de scolarisation grâce à une réelle volonté politique et le dynamisme des associations et ONG féminines.

Dans le secteur santé/lutte contre le VIH/sida, la mise en œuvre du Programme de développement sanitaire et social 2005-2009 (PRODESS II) a permis de réduire sensiblement la mortalité néonatale, infantile et des enfants de moins de 5 ans ainsi que la morbidité et la mortalité maternelles. Les progrès sensibles réalisés dans la lutte contre le VIH/sida sont liés à plusieurs stratégies d'intervention dont, entre autres, l'intensification des activités de sensibilisation et de plaidoyer, mais aussi en raison de l'action mobilisatrice du Secrétariat exécutif du Haut Conseil national de lutte contre le sida (SE/HCNLS) directement rattaché à la présidence et de l'opérationnalisation des cellules de lutte contre le VIH/sida dans chaque département sectoriel. La gratuité des antirétroviraux (ARV) a constitué également une avancée significative en matière de prévention et de prise en charge au Mali.

Toutefois, les efforts de mise en œuvre des politiques et stratégies de lutte contre les maladies ne permettent pas d'envisager, sans une intensification de la réponse et une assistance extérieure importante, l'atteinte des OMD dans les délais requis.

Environnement, assainissement et eau potable

Des pressions importantes existent encore sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles. En 2007, le pays a mis au point une politique nationale d'assainissement. Concernant l'accès des populations à l'eau potable, des progrès importants ont été enregistrés tant en milieu urbain que rural et l'atteinte des OMD est possible dans ce domaine.

Au Mali, la qualité de la gouvernance reste un gage de succès des politiques et programmes de développement. Des réformes politiques et institutionnelles ont contribué à la consolidation du processus démocratique en s'appuyant sur des pratiques et des stratégies dignes d'intérêt sur le plan de la gouvernance. Les défis de gouvernance pour l'atteinte des OMD sont pleinement appréhendés par le Gouvernement, la société civile et le secteur privé qui œuvrent à la valorisation de la gestion des politiques et stratégies fondées sur les résultats et les impacts. Le Gouvernement est fortement mobilisé concernant la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP) et concernant l'aide extérieure, qui doit être rendue plus prévisible et doit être mieux intégrée aux procédures nationales en vue de créer les conditions d'une généralisation des appuis budgétaires.

En matière de partenariat, le Gouvernement œuvre à valoriser une diplomatie active et la promotion de partenariats public-privé de qualité. Le Mali a été l'un des tous premiers pays à adhérer aux principes de la Déclaration de Paris et a fortement contribué au troisième Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

Le pays s'efforce de gérer de façon efficace sa dette extérieure afin de bénéficier des mesures d'allègement en la matière. Il est même arrivé à négocier avec plusieurs PTF l'intégration des financements extérieurs dans les procédures budgétaires nationales.

Sur le plan institutionnel, il convient de noter la tenue régulière des sessions de la Commission mixte « Mali-Partenaires au développement » qui valorisent le dialogue politique à haut niveau ainsi que l'opérationnalisation du Secrétariat pour l'harmonisation de l'aide (SHA) pour mettre en œuvre le Plan d'action de la

Déclaration de Paris adopté en avril 2007 et en assurer le suivi. Du côté des partenaires, un pool technique a été mis en place et une feuille de route pour accompagner la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été élaborée avec notamment la définition d'une Stratégie commune d'assistance pays (SCAP).

Selon les principales conclusions issues du premier Rapport de suivi de la mise en œuvre des OMD au Mali (2005), au rythme actuel de mise en œuvre des politiques et stratégies d'exécution des programmes et projets de développement, le pays ne pourra pas atteindre **l'ensemble des OMD** à l'horizon 2015.

Cependant, des cas de succès et de bonnes pratiques ont été enregistrés dans certains domaines comme : l'autosuffisance alimentaire, la scolarisation primaire universelle, l'accès à l'eau potable; l'espoir est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus voire intensifiés et que les partenaires au développement du Mali puissent tenir leurs engagements.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali pourraient constituer la voie de référence en vue de permettre d'inverser les tendances d'ici à 2015. Les besoins de financement ont été estimés et requièrent un concours important des partenaires au développement.

Un mécanisme efficace de coordination et de suivi-évaluation, assorti d'un système efficace de gestion axée sur les résultats, a été mis en place pour la mise en œuvre du Plan décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali.

Section 1
Introduction

Le Conseil économique et social des Nations Unies a fourni une opportunité pour les pays de faire des présentations volontaires nationales (PVN) au cours de sa revue ministérielle annuelle afin de leur permettre de présenter les résultats de leurs progrès mais également les meilleures pratiques en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda de développement des Nations Unies.

Le Gouvernement du Mali s'est proposé volontaire pour cet exercice qui consiste à évaluer et analyser, sous la forme d'un rapport national, la mise en œuvre de sa Stratégie nationale de développement (SND) afin d'apprécier les progrès accomplis ou non vers la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Section 2
Objectifs

Le rapport national vise à évaluer et analyser les stratégies nationales de développement mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les OMD. Il permet à la communauté internationale d'apprécier le niveau de développement du pays, de partager les meilleures pratiques et les politiques concluantes transposables ailleurs, mais aussi de mettre en exergue les besoins de développement et les recommandations de politique nécessaire pour la réalisation des OMD.

Section 3
Caractéristiques des stratégies nationales de développement

Le Gouvernement du Mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté et de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement la priorité centrale de l'action de développement, conformément aux orientations du PDES. À ce titre, il a élaboré et adopté en 2002 un premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2002-2006. À l'issue de la mise en œuvre de ce premier CSLP, un CSLP de deuxième génération, dénommé **« Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté » (CSCRP) 2007-2011**, a été adopté par le Gouvernement en décembre 2006.

Le CSLP I 2002-2006 se fondait sur trois axes stratégiques prioritaires :

– **Assurer le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et de la participation;**

– **Développer les ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base;**

– **Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs.**

Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du CSLP I

Les résultats du premier Cadre stratégique ont certes été appréciables mais pas à la hauteur des attentes. Cela résulte en grande partie d'un environnement international contraignant (effets des crises et guerres dans la sous-région, détérioration des termes de l'échange, hausse du prix du carburant) et de difficultés à l'échelle nationale dues notamment aux aléas climatiques et aux calamités naturelles, à l'enclavement du pays, aux coûts élevés des facteurs de production, à la faible maîtrise de la croissance démographique et à la faiblesse des mécanismes de protection sociale.

Sur la base des leçons tirées de l'expérience du CSLP I et des recommandations de la table ronde de Genève 2004, le Gouvernement du Mali a élaboré un cadre stratégique de deuxième génération.

Le CSLP II ou « Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRP) », qui couvre la période 2007-2011, s'est largement inspiré, dans sa préparation, des leçons tirées de l'évaluation du CSLP 2002-2006. Il repose sur trois orientations stratégiques, qui ont vocation à se renforcer mutuellement : **le développement des infrastructures et du secteur productif, la poursuite des réformes structurelles et le renforcement du secteur social**.

Ce document constitue désormais le cadre fédérateur de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme et le principal instrument de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Il faut rappeler que le CSLP se fonde sur l'**étude nationale prospective (ENP) « Mali 2025 »**, réalisée de 1997 à 1999 sur toute l'étendue du territoire national, et qui a permis de recueillir la perception des Maliens et leur vision de la société à l'horizon d'une génération. C'est dans cette optique que le Président de la République a élaboré le Projet pour le développement économique et social (PDES) qui s'inscrit dans la droite ligne des orientations du CSRP.

Section 4
Bilan de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au Mali

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

A. Progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté

La pauvreté monétaire a reculé de manière significative entre 2001 et 2006. En 2001, 55,6 % des Maliens vivaient en dessous du seuil de pauvreté contre 47,4 % en 2006. Cependant, du fait notamment de la forte croissance démographique, les progrès en matière de réduction de la pauvreté restent insuffisants pour atteindre l'OMD 1 d'ici à 2015, malgré des efforts manifestes du Gouvernement du Mali et une assistance dynamique des principaux partenaires au développement.

Selon les calculs de l'observatoire (RNDH, 2008), le Mali améliore progressivement son niveau de développement humain; même si le rythme d'amélioration le classe toujours parmi les pays a faible indice du développement humain (IDH). Les résultats pour le Mali montrent – et c'est ce qui est important – qu'en 30 ans, l'IDH a crû de 59,5 %. Cette tendance haussière de l'IDH s'est accentuée entre 2000 et 2006 en raison des bons résultats obtenus en matière de croissance et de progrès dans les secteurs sociaux essentiels.

IDH du Mali
Données du rapport statistique 2008

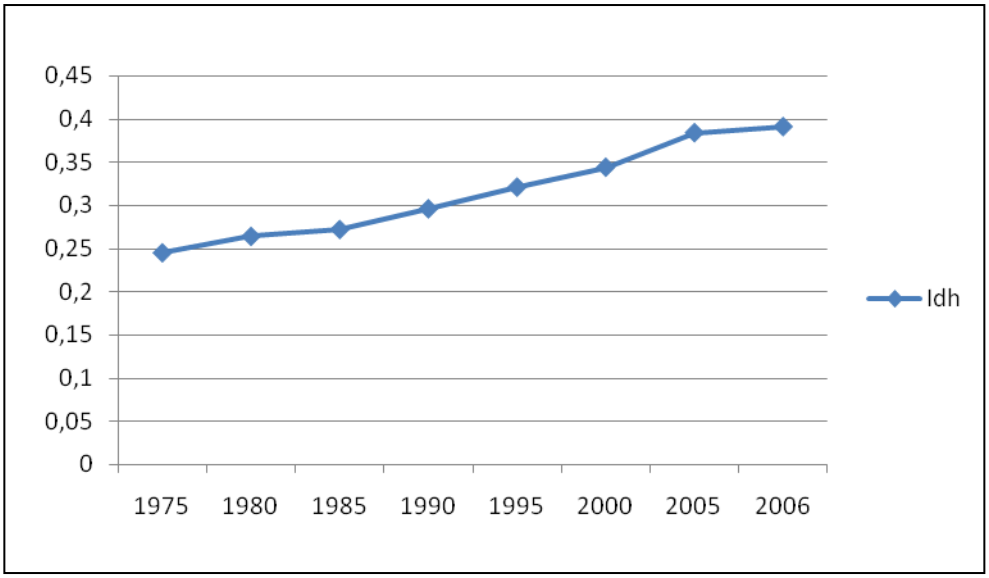

B. Progrès réalisés dans la lutte contre la faim et la malnutrition

Des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la malnutrition au cours de la décennie écoulée.

Tableau 1
Indicateurs de malnutrition

	Années		
Niveaux	*1996*	*2001*	*2006*
Émaciation (poids pour taille en pourcentage)	24,5	11,0	13,3
Insuffisance pondérale (poids pour âge en pourcentage)	43,3	33,0	27,0

Source : DNSI/CPS santé, résultats des enquêtes EDSM.

Ce tableau montre que l'insuffisance pondérale s'est très sensiblement améliorée entre 1996 et 2006 de 43,3 % à 27 %.

Figure I
Évolution de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté

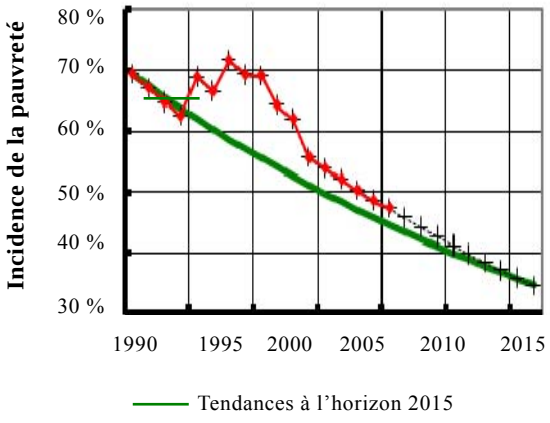

Figure II
Évolution du pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale

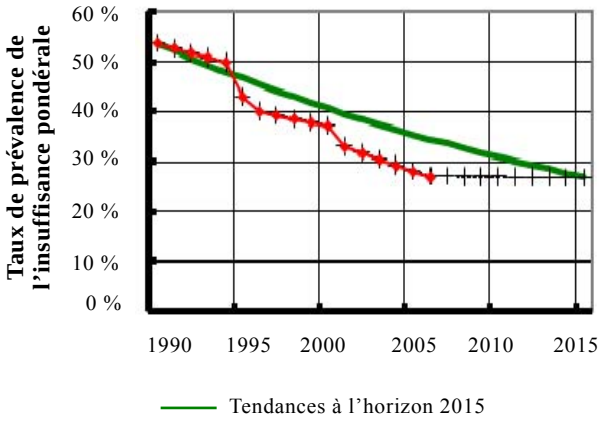

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à l'an 2015

L'analyse de certains indicateurs d'accès montre que des progrès ont été réalisés en matière d'éducation au Mali. En effet, l'évolution du taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire permet de constater que grâce à la mise en place des infrastructures scolaires et au recrutement d'enseignants, un nombre croissant d'enfants accède au primaire et que graduellement l'écart entre garçons et filles se résorbe. Le TBS est passé de 77,6 % en 2006-2007 à 80 % (70,7 % pour les filles) en 2007-2008.

Les efforts entrepris dans le domaine de l'alphabétisation ont permis l'accroissement de ce taux qui est passé de 24 % en 2003 à 26,2 % en 2006 et 26,4 % en 2007.

Figure III
Taux net de scolarisation dans le primaire (TNSp)

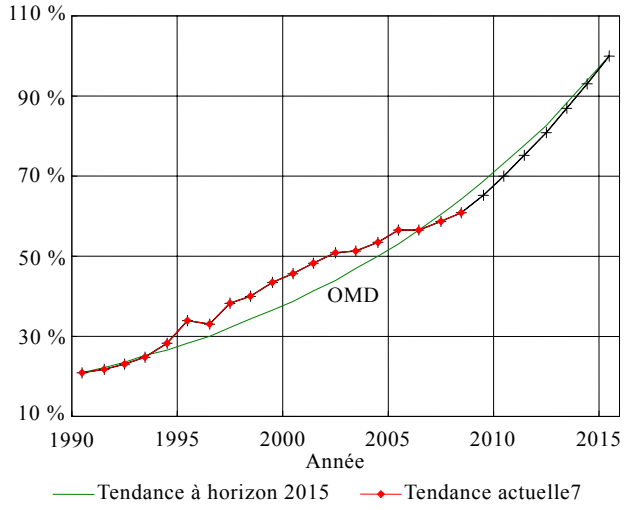

Source : CPS Éducation et auteurs.

Figure IV
Taux brut de scolarisation dans le primaire

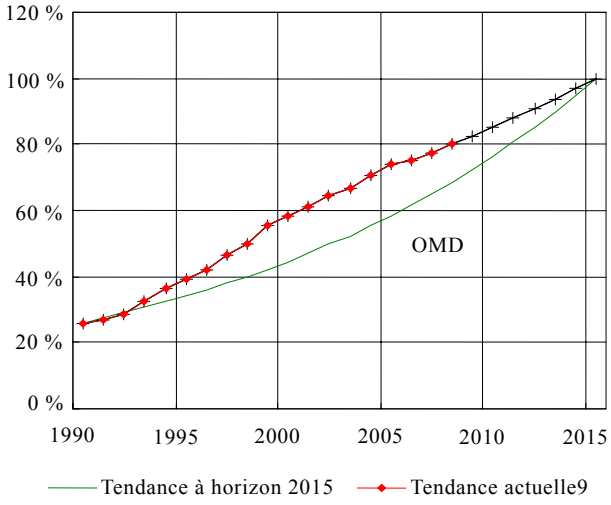

Source : CPS Éducation et auteurs.

Ces deux graphiques montrent que l'éducation primaire pour tous les enfants du Mali est envisageable d'ici à 2015.

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'évaluation du rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire a évolué de la manière suivante au cours de la période 1994-2008 :

1994 : 62 filles pour 100 garçons,
1998 : 68 filles pour 100 garçons,
2004 : 76 filles pour 100 garçons,
2005 : 77 filles pour 100 garçons,
2006 : 79 filles pour 100 garçons,
2007 : 80 filles pour 100 garçons,
2008 : 81 filles pour 100 garçons

On note une amélioration significative dans le rapport filles/garçons grâce à une réelle volonté politique et le dynamisme des associations et ONG féminines.

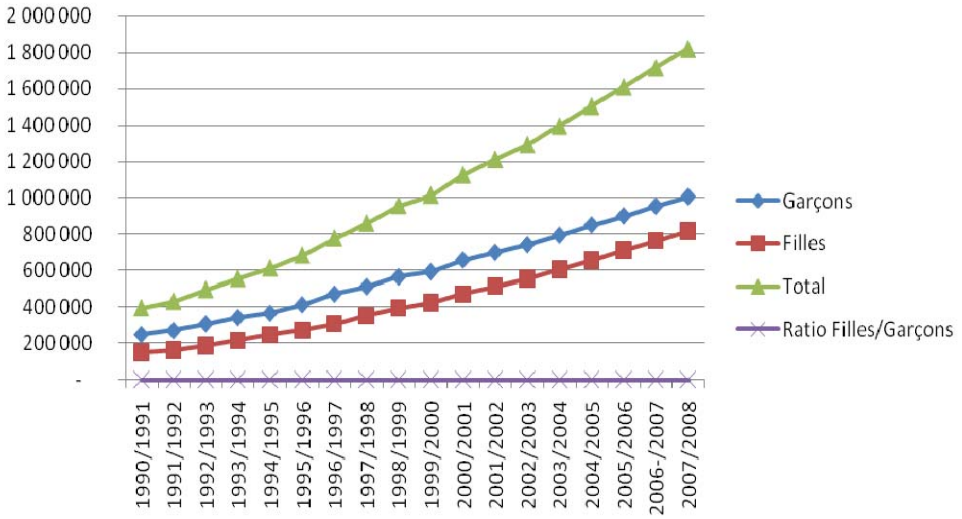

Source : À partir de la Base de données Malikunnafoni.

Les femmes sont sous-représentées dans toutes les instances de décision aussi bien au niveau des postes électifs qu'au niveau des postes nominatifs. Leur faible représentativité dans les postes électifs s'observe depuis au niveau des partis politiques où seulement 3 % des présidents sont des femmes. Cette situation défavorable dans les partis entraîne un faible niveau de représentation des femmes à d'autres postes électifs (8 % au HCCT et 15 % au Parlement en 2007).

Par ailleurs, les femmes sont mieux représentées dans les instances nominatives que celles électives (23 % au Gouvernement et 33 % à la Cour Constitutionnelle en 2007).

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Tableau 2
Évolution de quelques indicateurs dans le domaine de la santé 2001-2006

Indicateurs/années	*EDSM III 2001*	*EDSM IV 2006*
Indice synthétique de fécondité	6,8	6,6
Utilisation de méthode moderne de planification familiale (en pourcentage)	5,7	6,9
Consultation prénatale (1re visite) (en pourcentage)	47	70
Accouchement assisté (en pourcentage)	41	49
Couverture vaccin # rougeole (en pourcentage)	49	68,4
Couverture vaccin DPT3 (en pourcentage)	40	68
Mortalité infantile/1 000 naissances vivantes	113	96
Mortalité 0-5 ans/1 000 naissances vivantes	229	191
Allaitement exclusif au sein (6 mois) (en pourcentage)	25	37,8

En 2001, les résultats de l'EDS-M III ont permis d'estimer respectivement le taux de mortalité infantile à 113 ‰ et le taux de mortalité infanto-juvénile à 229 ‰. Les résultats de l'enquête ont démontré ainsi une relative diminution de la mortalité des enfants au Mali, respectivement de 10 et de 9 points de pourcentage en une décennie, soit environ 1 % par an.

Par la suite, cette tendance à la baisse s'est accélérée puisqu'en 2006 (EDS-M IV, les taux de mortalité infantile et infanto- juvénile ont été estimés respectivement à 96,0 ‰ et 191,0 ‰, d'où des diminutions sensibles respectives de 17 et 38 points de pourcentage (soit 3,4 et 7,6 % par an).

Figure V
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)

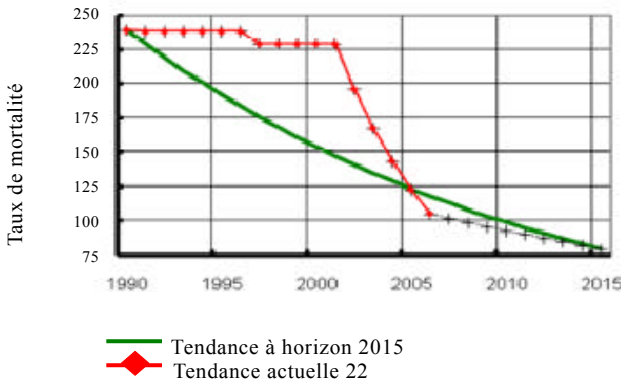

Figure VI
Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

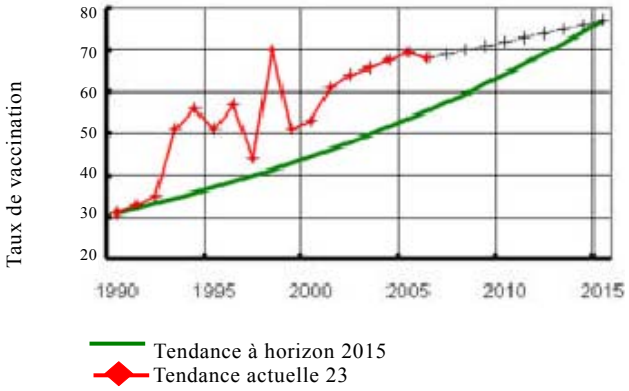

Source : EDS et auteurs.

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

Sur la période 1990-2000, le taux de mortalité maternelle a varié entre 500 et 600 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est en nette amélioration sur la période 2001-2006. Elle est passée de 41 % à 49 %.

Malgré cette amélioration, il serait difficile d'atteindre la cible relative à la réduction de trois quarts du taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015 sans une amélioration sensible des actions de développement sanitaire et la mobilisation de financements extérieurs conséquents.

Figure VII
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)

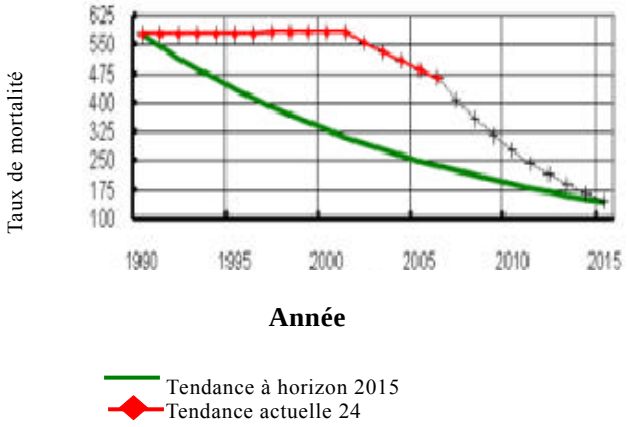

Figure VIII
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

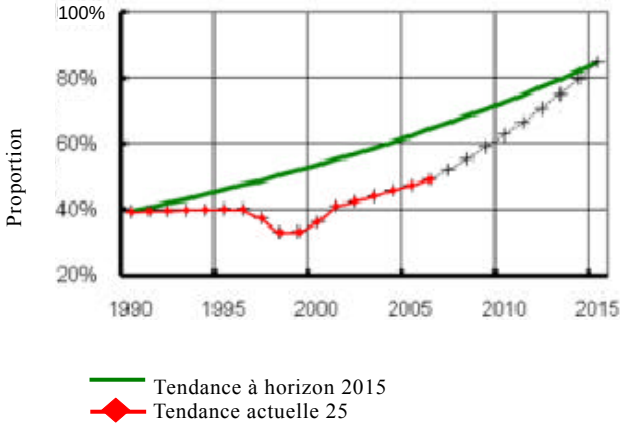

Source : EDS et auteurs.

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Tableau 3
Évolution du taux de séroprévalence

	Femmes	*Hommes*	*Nationale*
Années/Cibles		*(pourcentage)*	
EDSM III 2001	2,0	1,3	1,7
EDSM IV 2006	1,5	1,0	1,3

En 2001, le taux de séroprévalence nationale était de **1,7 %**, avec un taux de 2 % pour les femmes contre 1,3 % chez les hommes. En 2006, le niveau de la séroprévalence est tombé à **1,3 %** au plan national dont 1,5 % pour les femmes et 1 % pour les hommes. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 30-34 ans. Le fléau demeure plus urbain que rural. Les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH/sida sont liés à plusieurs stratégies d'intervention dont, entre autres, l'intensification des activités de sensibilisation, de dépistage volontaire et anonyme et de la gratuité de l'antirétroviraux (ARV).

Tableau 4
Évolution de l'incidence du paludisme et de la tuberculose

Maladies/Année	*2002*	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*
Paludisme	67,16	72,96	74,57	82,35	85,3
Tuberculose	0,56	0,42	1,18	0,30	0,70

Source : Santé - affaires sociales_ MSPAS-DNS_ASLIS.

Bien qu'il existe des programmes de lutte contre le paludisme et la tuberculose, l'incidence de ces deux maladies ne cesse de croître tel que l'atteste les données du tableau ci-dessus.

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Tableau 5
L'accès des populations en eau potable selon le milieu
(En pourcentage)

	Série chronologique du taux d'accès à l'eau potable									
Niveau	*1990*	*2001*	*2002*	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	*2007*	*2008*	*Source*
Rural	37,70	46,40	56,90	60,60	62,50	64,30	63,70	67,60	69,91	CPS/MMEE-DNH
Urbain	53,20	58,70	57,10	59,00	66,30	70,20	76,70	75,90	76,34	CPS/MMEE-DNH
National	41,00	49,90	57,00	60,10	63,80	66,10	67,40	70,10	71,71	CPS/MMEE-DNH

Concernant la mise en valeur des ressources en eau, des progrès importants ont été enregistrés dans l'accès des populations, tant en milieu urbain que rural, à des sources d'eau potable. En effet, la proportion de la population rurale ayant accès à une source d'eau meilleure (robinet, borne-fontaine, forage, puits à grand diamètre) est passée de 37,70 % en 1990 à 69,91 % en 2008. La progression a été aussi importante en milieu urbain car ce pourcentage est passé de 53,2 % en 1990 à 76,34 % en 2008. Cette tendance s'est poursuivie au niveau national car, en 1990, 41 % des ménages maliens consommaient de l'eau potable contre 71,7 % en 2008.

Figure IX
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure en milieu urbain

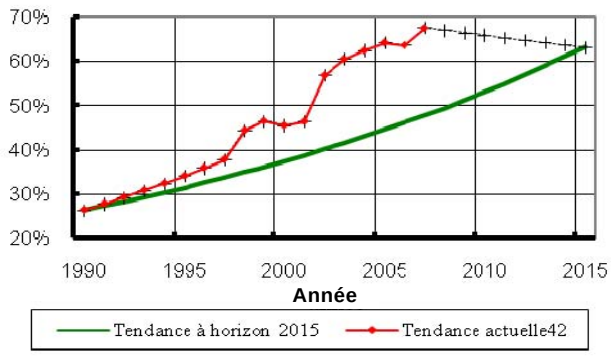

Figure X
Population ayant accès à une source d'eau meilleure en milieu urbain

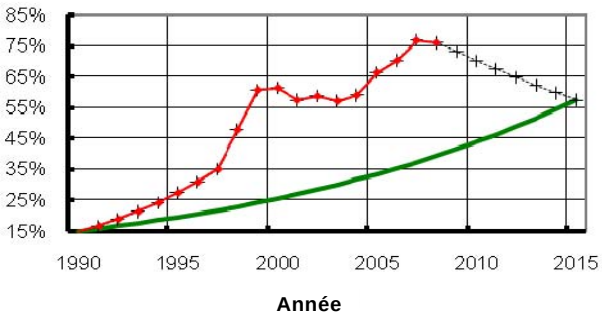

Source : À partir des données de Malikunnafoni, 2008.

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Entre 1993 et 2007, l'aide publique au développement (APD) reçue par le Mali a représenté en moyenne annuelle environ 11 % du PIB. Le Mali a bénéficié de l'Initiative d'annulation de la dette bilatérale des PPTE en 2006 et de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM), ce qui a permis une baisse importante du niveau d'endettement.

Le Mali a souscrit à la Déclaration de Paris et procédé à la mise en place du secrétariat à l'harmonisation de l'aide depuis 2008. La plupart des partenaires techniques et financiers ont opté pour l'appui budgétaire global et l'appui sectoriel en vue d'améliorer la prévisibilité de l'APD.

Le Mali a organisé, en juin 2008, une table ronde des bailleurs de fonds tenue à Bamako, en vue de mobiliser les financements extérieurs nécessaires à la réalisation de ses programmes et politiques de développement. Toutefois, l'ensemble des ressources nécessaires à l'atteinte des OMD n'est pas encore effectivement mobilisé.

La crise financière pourrait avoir un impact non négligeable sur l'aide au développement du Mali, toute chose qui risque d'affecter le financement du développement, et donc du plan décennal en faveur des OMD. Un autre défi qui se pose également est la mobilisation des ressources intérieures : le Mali dépend beaucoup de l'extérieur pour le financement de son développement et d'importants efforts restent à faire en vue de la mobilisation du financement intérieur et de la valorisation de l'épargne et du crédit.

Figure XI
APD en pourcentage du PIB

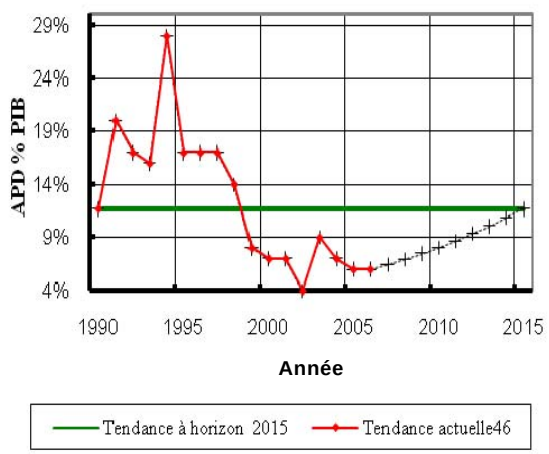

Figure XII
Taux d'ouverture de l'économie malienne

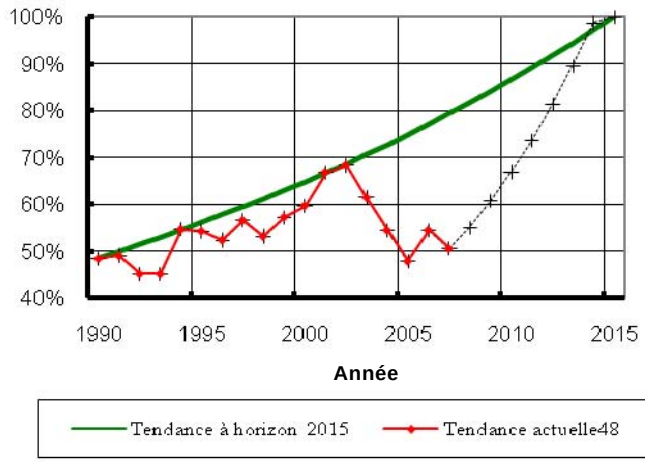

Source : À partir des données de Malikunnafoni, 2008.

Figure XIII
Évolution du service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services

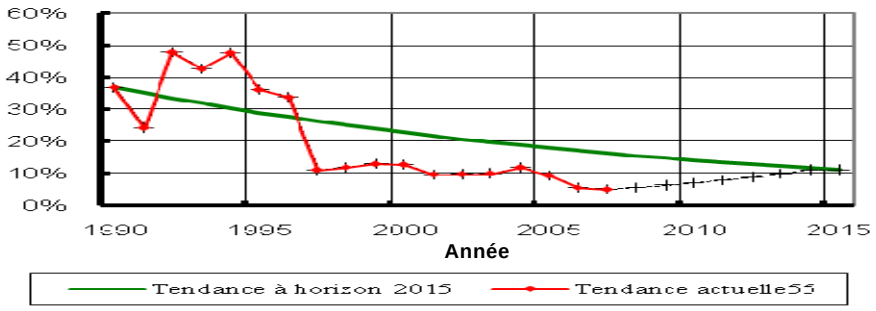

Source : À partir des données de Malikunnafoni, 2008.

Section 5
Progrès réalisés, contraintes et leçons apprises dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement

En termes de performance macroéconomique, en 2008, le Mali a mis en œuvre, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), une série de programmes de réformes qui a permis : i) de réaliser un taux de croissance moyen de 5,9 %; ii) de contenir l'inflation à moins de 3 %; et iii) de faire des progrès dans l'assainissement des finances publiques. Ces résultats lui ont également permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2003 et de bénéficier de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) en 2006.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la situation s'est sensiblement améliorée puisque 47,4 % des personnes vivaient en 2006 en dessous du seuil de pauvreté (157 920 FCFA par an), contre 55,6 % en 2002. La profondeur de la pauvreté a baissé de 4,5 points passant de 21,2 % en 2001 à 16,7 % en 2006, ce qui montre que les pauvres tout en restant pauvres ont vu leur situation s'améliorer. Par ailleurs, les inégalités ont reculé au niveau national ainsi qu'en milieu rural. Bien que la malnutrition constitue encore un problème de santé publique au Mali, les données montrent que l'insuffisance pondérale a enregistré une baisse considérable en passant de 43,3 % en 1996 à 27,0 % en 2006.

Cependant, du fait notamment de la forte croissance démographique, les progrès en matière de réduction de la pauvreté restent insuffisants pour atteindre l'OMD 1 d'ici à 2015, malgré des efforts manifestes du Gouvernement du Mali et une assistance dynamique des principaux partenaires au développement.

Au niveau de l'éducation de base, le taux brut de scolarisation a évolué comme suit : 64,4 % en 2002, 67 % en 2003, 70,5 % en 2004, 74 % en 2005, 75 % en 2006, 77,6 % en 2007 et 80 % en 2008. De 2006 à 2008, le taux brut d'admission (TBA) est passé de 74,2 % à 79,4 %. Le TBS des filles est de 70,7 % contre 89,5 %

pour les garçons, soit un écart de 19 points (indice de parité filles/garçons). Cet écart se réduit considérablement suite aux efforts multiples entrepris en matière de scolarisation des filles. Compte tenu de ces progrès réalisés grâce à la mise en œuvre du PRODEC et du soutien des PTF, l'objectif de l'école primaire pour tous les enfants du Mali à l'horizon 2015 demeure envisageable. Cependant, le taux d'analphabétisme est assez élevé, surtout chez les femmes. Les efforts en cours devront être renforcés et accélérés. D'une manière générale, le Gouvernement s'est engagé à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre du PRODEC pour de meilleurs résultats, notamment la qualité globale du système éducatif.

En matière d'autonomisation des femmes, le Mali a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, les femmes au Mali restent globalement confrontées à de fortes contraintes d'ordre économique, juridique, institutionnel, socioculturel et technique. On note cependant une amélioration significative dans le rapport filles/garçons en termes de scolarisation grâce à une réelle volonté politique et le dynamisme des associations et ONG féminines. Le pourcentage de femmes dans les postes électifs est de 6,4 % en 2008. Le nombre de femmes parlementaires est de 15 sur un total de 147 députés, soit un taux de représentativité de 10,2 %. Les femmes sont moins représentées au niveau des maires où elles sont seulement au nombre de 7 sur 703 maires.

Cependant, la proportion des femmes dans le Gouvernement s'est progressivement accrue puisque trois femmes étaient ministres en 1995 et qu'elles sont au nombre de sept au sein du Gouvernement en 2007.

Dans le secteur santé/lutte contre le VIH-sida, le Programme de développement sanitaire et social 2005-2009 (PRODESS II) a permis de réduire sensiblement la mortalité néonatale, infantile et des enfants de moins de 5 ans ainsi que la morbidité et la mortalité maternelles. Les carences nutritionnelles et les maladies infectieuses ont également enregistré un recul notable. Les progrès sensibles réalisés dans la lutte contre le VIH/sida sont liés à plusieurs stratégies d'intervention dont, entre autres, l'intensification des activités de sensibilisation et de plaidoyer mais aussi en raison de l'action mobilisatrice du Secrétariat exécutif du Haut Conseil national de lutte contre le sida (SE/HCNLS) directement rattaché à la présidence et de l'opérationnalisation des Cellules de lutte contre le VIH/sida dans chaque département sectoriel. La gratuité de l'antirétroviraux (ARV) a constitué également une avancée significative en matière de prévention et de prise en charge au Mali.

Le secteur de la santé a enregistré des évolutions notables en matière de planification, de programmation et de suivi d'évaluation et s'efforce de gérer la surveillance épidémiologique avec une amélioration progressive de ces indicateurs. Toutefois, les efforts de mise en œuvre des politiques et stratégies de lutte contre les maladies ne permettent pas d'envisager, sans une intensification de la réponse et une assistance extérieure importante, l'atteinte des OMD dans les délais requis.

Environnement, eau potable et assainissement

Bien que le Mali ait adopté la Politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) en 1998, signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux : Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la désertification, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des pressions importantes existent encore sur

l'environnement et la gestion des ressources naturelles. En 2007, le pays a mis au point une Politique nationale d'assainissement. Concernant la mise en valeur des ressources en eau, des progrès importants ont été enregistrés dans l'accès des populations, tant en milieu urbain que rural, à des sources en eau potable. En effet en 2008, 71,7 % des ménages maliens consomment de l'eau potable, avec 76,34 % pour le milieu urbain contre 69,91 % pour le milieu rural (source : CPS/MMEE/DNH).

Dans le secteur de l'agriculture/la lutte contre la faim, pour faire du Mali une puissance agricole, le CSCRP et le Schéma directeur de développement rural (SDDR) se sont dotés d'instruments et de politique volontaristes tels que la loi d'orientation agricole (LOA), la Stratégie nationale de développement de l'irrigation avec un programme gouvernemental d'aménagement de 100 000 hectares en maîtrise totale de l'eau entre 2003 et 2007, l'Initiative riz, la Politique nationale de l'élevage avec un Programme quinquennal d'aménagements pastoraux et le Programme national de sécurité alimentaire. La loi d'orientation agricole a fait de l'agriculture une des priorités du développement économique, et des mesures incitatives ont été prises pour attirer les investisseurs vers ce secteur, le moderniser et le rendre performant. Pour progresser vers les OMD dans ce domaine et réaliser l'objectif central de la lutte contre la faim et la malnutrition, le Mali s'est engagé à promouvoir une agriculture productive, diversifiée, durable et intégrée et à accélérer le rythme de réalisation des aménagements hydroagricoles (100 000 hectares dont 60 000 hectares en zones « offices du Niger »). Il s'est aussi attaché à assurer le désenclavement des zones de production et l'intégration des marchés agricoles et agroalimentaires et à faciliter l'accès au crédit agricole, encourager l'équipement des paysans, éleveurs et pêcheurs et à renforcer la dynamique de gouvernance et les capacités des acteurs et bénéficiaires à l'échelle centrale et décentralisée.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, aucune zone n'est identifiée à risque alimentaire élevé au sortir de l'hivernage 2007. Par ailleurs, la sécurité alimentaire sera renforcée à travers l'initiative des 166 communes les plus vulnérables du PNSA, la création de banques de céréales dans chaque commune du pays, le renforcement du Stocks national de sécurité (SNS) et une surveillance alimentaire permanente à travers un système d'alerte précoce (SAP) redynamisé.

Dans le secteur de l'énergie, le Gouvernement a adopté, en mars 2006, un document de Politique énergétique nationale (PEN), dont le principal objectif est de contribuer au développement durable du pays à travers la fourniture de services accessibles au plus grand nombre et au moindre coût; des services qui stimulent en même temps les activités socioéconomiques et la délivrance de services améliorée. Pour ce faire, le Gouvernement envisage, entre autres, le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'énergie, la création et la mise en œuvre d'un système de planification énergétique performant, le développement de l'énergie domestique et l'électrification rurale, la promotion des énergies renouvelables et des énergies alternatives aux combustibles traditionnels, le développement du réseau national interconnecté, l'interconnexion électrique avec les pays de la sous-région. Le taux d'accès à l'électricité sur le plan national était de 19,39 % en 2006, il est passé de 22,53 % en 2007 à 25,41 % en 2008. En milieu urbain il était de 56,23 % en 2006, il est passé de 55,58 % en 2007 à 58,19 % en 2008. En milieu rural, il était de 4,75 % en 2006, il est passé de 8,23 % en 2007 à 11,23 % en 2008. En matière de ravitaillement du pays en produits pétroliers, le

Gouvernement s'est attelé à diversifier ses sources d'approvisionnement et à mieux organiser les opérateurs pour une diminution continue de la facture pétrolière.

Dans le secteur des transports, la « Lettre de politique du secteur des transports dans le cadre du PST II 2008-2012 », adoptée par le Gouvernement en avril 2007, est assortie d'un programme d'investissement prenant en compte les aspects suivants : i) l'entretien courant et périodique du réseau prioritaire; ii) le développement et la modernisation du système routier; iii) la remise en état des infrastructures ferroviaires et la modernisation des équipements de transport; iv) le développement des infrastructures et la modernisation des équipements de l'aéroport international de Bamako-Sénou et des aéroports intérieurs; v) le dragage des chenaux navigables et l'acquisition d'équipements de transport fluvial adaptés ainsi que la construction de quais et ports fluviaux; et vi) le développement des voies urbaines.

Dans le domaine de l'emploi, 72,7 % de la population en âge de travailler (15-64 ans) est occupée (taux d'emploi) et 7,7 % est au chômage. Autrement dit, 7 individus sur 10 de la population en âge de travailler participent effectivement aux activités économiques dans le pays. Le taux d'emploi au niveau national est d'environ 79 % chez les hommes et 67 % chez les femmes. C'est dans la capitale Bamako que le taux d'emploi est le plus faible (46 %), suivie des autres villes urbaines (64 %) et le milieu rural qui enregistre le taux le plus élevé (79 %). Dans l'ensemble, les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes.

Le MEFP a investi environ 20 milliards de FCFA dans des activités de promotion d'emploi et de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire. Ces investissements et actions multiformes ont permis d'augmenter le nombre de nouveaux emplois créés. Ainsi, en 2008, les services de l'emploi ont enregistré 26 224 créations de nouveaux emplois (permanents et temporaires, publics et privés) et des efforts manifestes ont été entrepris en matière de protection sociale et de lutte contre la vulnérabilité.

Au Mali, la qualité de la gouvernance reste un gage de succès des politiques et programmes de développement. Des réformes politiques et institutionnelles ont contribué à la consolidation du processus démocratique au Mali en s'appuyant sur des pratiques et des stratégies dignes d'intérêt sur le plan de la gouvernance. On voit notamment apparaître :i) la loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales; ii) la loi n° 029 du 23 juillet 2008 relative à l'autorité de régulation des marchés publics et des délégations de services publics; iii) l'Espace d'interpellation démocratique (EID) qui est une pratique unique dans le monde et qui permet à tout citoyen d'interpeller directement le gouvernement sur des actes considérés comme attentatoires aux droits humains posés par celui-ci; iv) l'institution du Vérificateur général; ou bien encore v) le concept de pays frontière qui permet de renforcer les coopérations transfrontalières et l'intégration régionale. À cela on peut ajouter l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi portant Code des personnes et de la famille, l'adoption par le Gouvernement de l'abolition de la peine de mort et l'établissement d'état civil et d'un fichier électoral fiables. Les défis de gouvernance pour l'atteinte des OMD sont pleinement appréhendés par le Gouvernement, la société civile et le secteur privé qui œuvrent à la valorisation de la gestion des politiques et stratégies fondées sur les résultats et les impacts. Il s'agit notamment du phénomène et du facteur critique de la corruption ainsi que de la faiblesse et l'insuffisance notoire des

ressources humaines et des moyens matériels dans l'administration publique. Le Gouvernement s'attelle au renforcement des ressources humaines et à la valorisation de la qualité des services au bénéfice des usagers à travers la mise en œuvre du Programme de développement institutionnel (PDI). Le Gouvernement est aussi fortement mobilisé concernant la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP) et concernant l'aide extérieure, qui doit être rendue plus prévisible et doit être mieux intégrée aux procédures nationales en vue de créer les conditions d'une généralisation des appuis budgétaires.

S'agissant du **renforcement de l'état de droit et des libertés publiques**, il faut souligner que la situation du Mali est relativement bonne à cet égard et que le pays a adhéré à la plupart des conventions en la matière. Les droits politiques, la liberté d'expression, de presse et d'association, la liberté de pensée, de conscience et de religion sont inscrits dans la Constitution et sont généralement bien respectés. Cependant, le système judiciaire n'est pas suffisamment performant et nécessite des appuis en termes de capacités et de formation. Dans ce domaine, le Gouvernement a initié et mis en œuvre le Programme décennal de développement de la justice (PRODEJ) dont l'objectif est de faciliter l'accès de la justice aux citoyens, développer les modes alternatifs de règlement des conflits, rendre les décisions de justice plus crédibles et assurer une protection des libertés publiques et individuelles.

En matière de décentralisation, on ne perçoit pas encore l'incidence du processus sur l'état de pauvreté des populations compte tenu de la faible capacité financière et technique des collectivités, du faible niveau de transfert des compétences et des ressources de l'État à celles-ci, de la faiblesse de l'appui conseil de l'État, et du caractère non opérationnel du mécanisme de participation des populations. Le Gouvernement a pris à bras le corps le délicat passage de relais en jetant les bases de la matérialisation concrète des transferts de compétences et de ressources tels qu'ils sont prescrits par les lois de la République. Pour l'instant, de manière timide et lente, des avancées réelles en matière de transfert de compétences et de ressources commencent à être enregistrées dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique

La société civile organisée en consortium ou foras devient progressivement un interlocuteur crédible et constructif vis-à-vis du Gouvernement et des partenaires au développement capable d'influencer les décisions de façon élaborée et stratégique aux niveaux national et local. En effet, le programme de dynamisation de la participation de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSLP a été un cadre opportun pour la société civile de s'impliquer avec professionnalisme dans l'amélioration et le suivi de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Section 6
Défis et cas de succès

La stratégie de croissance accélérée et les orientations retenues dans le CSCRP 2007-2011 visent une croissance soutenue et durable, susceptible d'améliorer la situation socioéconomique du pays et de faciliter l'atteinte des OMD. Cependant, plusieurs goulots d'étranglement dus à un environnement international et national

défavorable expliquent en grande partie les résultats mitigés obtenus. Les défis à surmonter pour l'atteinte des OMD en 2015 consistent à assurer la compétitivité de l'économie malienne dans un contexte de dynamique d'intégration régionale et de mondialisation évolutif, diversifier les sources de croissance afin d'élargir sa capacité d'offres et faire du secteur privé le principal moteur de la croissance. Cependant, le pays demeure sensible aux aléas climatiques et à la volatilité des cours internationaux des produits de base.

En termes de réussite dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement on peut mentionner les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité alimentaire, les avancées notoires dans l'atteinte de la plupart des indicateurs au niveau de l'éducation de base, la réduction des coûts de la santé au niveau des ménages, les performances enregistrées dans la lutte contre le VIH/sida en termes de prévention et de prise en charge de la pandémie, **la réalisation « du Compact » qui a pour objectif général de définir un cadre unique et harmonisé en vue de l'augmentation et de l'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé pour l'atteinte des OMD**, et l'élargissement de la couverture en eau potable. Par ailleurs, même si le niveau des transferts de ressources et des compétences n'est pas encore effectif dans le processus de décentralisation, la dynamique d'évolution en cours est relativement favorable. De nombreuses initiatives en faveur de la décentralisation et de la régionalisation sont en cours au Mali. Il convient également de souligner l'opérationnalisation en cours du Plan d'action national pour l'emploi, initiative indispensable pour réduire la pauvreté ainsi que le dynamisme du cadre partenarial et l'existence d'un système de suivi-évaluation pour la mise en œuvre du Plan décennal 2006-2015 des OMD au Mali.

Par ailleurs, même si le niveau de transfert des ressources et des compétences n'est pas encore effectif dans le processus de décentralisation, la dynamique d'évolution en cours est relativement favorable. De nombreuses initiatives en faveur de la décentralisation et de la régionalisation sont en cours au Mali. Il convient également de souligner l'opérationnalisation en cours du Plan d'action national pour l'emploi, initiative indispensable pour réduire la pauvreté ainsi que le dynamisme du cadre partenarial et l'existence d'un système de suivi-évaluation pour la mise en œuvre du Plan décennal 2006-2015 des OMD au Mali.

D'autre part, en plus d'avoir bénéficié de l'expérience des « **Villages du Millénaire** » pour accroître les chances d'atteindre les OMD en 2015, le Gouvernement a initié un projet novateur de **localisation des OMD dans les 166 communes** les plus vulnérables aux crises alimentaires. Ce projet a été porté à l'attention des partenaires au développement et devrait contribuer qualitativement à la réduction de la pauvreté et à la consolidation de la paix et de la sécurité au Nord-Mali. Ce programme de grande envergure pourrait accélérer la mise en œuvre et la dynamique d'appropriation des OMD par les populations bénéficiaires.

Selon les principales conclusions issues du premier Rapport de suivi de la mise en œuvre des OMD au Mali (2005), au rythme actuel de mise en œuvre des politiques et stratégies d'exécution des programmes et projets de développement, le pays ne pourra pas atteindre **l'ensemble des OMD** à l'horizon 2015. Cependant, dans certains domaines comme : l'autosuffisance alimentaire, la scolarisation primaire universelle, l'accès à l'eau potable, l'espoir est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus, voire intensifiés, et que les partenaires au développement du Mali puissent tenir leurs engagements.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali pourraient constituer la voie de référence en vue de permettre d'inverser les tendances d'ici à 2015.

Section 7
Partenariat et besoins de financement

En matière de partenariat, le Gouvernement œuvre à valoriser une diplomatie active et la promotion de partenariats public-privé de qualité. Toutefois, la mobilisation de l'aide au développement et l'attraction des investissements directs étrangers constituent un enjeu de première importance pour l'atteinte des OMD. Le Mali a organisé une conférence de table ronde des bailleurs de fonds, les 12 et 13 juin 2008 à Bamako qui fait suite à celle de 2004 et qui lui a permis de renforcer la concertation et la mobilisation des ressources avec ses Partenaires techniques et financiers (PTF) en identifiant les voies et moyens d'accélérer la croissance et les progrès vers les OMD et d'enregistrer des engagements importants de financement pour la réalisation de ses efforts de développement. Le Mali a été l'un des tous premiers pays à adhérer aux principes de la Déclaration de Paris et a fortement contribué au troisième Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

Le pays s'efforce de gérer de façon efficace sa dette extérieure afin de bénéficier des mesures d'allègement en la matière. Il est même arrivé à négocier avec plusieurs PTF l'intégration des financements extérieurs dans les procédures budgétaires nationales.

Sur le plan institutionnel, il convient de noter la tenue régulière des sessions de la Commission mixte « Mali-Partenaires au développement » qui valorisent le dialogue politique à haut niveau ainsi que l'opérationnalisation du Secrétariat pour l'harmonisation de l'aide (SHA) pour mettre en œuvre le plan d'action de la Déclaration de Paris, adopté en avril 2007, et en assurer le suivi. Du côté des partenaires, un pool technique a été mis en place et une feuille de route pour accompagner la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été élaborée avec notamment la définition d'une Stratégie commune d'assistance pays (SCAP).

Les besoins de financement ont été estimés et requièrent un concours important des partenaires au développement. Ainsi, la mise en œuvre des programmes du CSCRP-PDES et des OMD nécessite pour la période 2008-2012, un montant global d'environ 8 676 milliards de FCFA. Sur le montant du financement global, 5 865 milliards de FCFA sont mobilisables au titre du budget national, des projets et programmes financés par les PTF. Le gap de financement s'élève à 2 810 milliards de FCFA (environ 5,7 milliards de dollars des États-Unis) La répartition des financements à rechercher par acteur est la suivante :

– PTF : 2 070 milliards de FCFA (environ 4,1 milliards de dollars des États-Unis), soit 74 %;

– État : 388 778 milliards de FCFA (environ 800 millions de dollars des États-Unis), soit 14 %;

– Bénéficiaires : 352 milliards de FCFA (environ 700 millions de dollars des États-Unis), soit 13 % du total.

La crise financière pourrait avoir un impact non négligeable sur l'aide au développement du Mali, toute chose qui risque d'affecter le financement du développement, et donc du plan décennal en faveur des OMD. Un autre défi qui se pose également est la mobilisation des ressources intérieures : le Mali dépend beaucoup de l'extérieur pour le financement de son développement et d'importants efforts restent à faire en vue de la mobilisation du financement intérieur et de la valorisation de l'épargne et du crédit.

Un mécanisme efficace de coordination et de suivi-évaluation, assorti d'un système efficace de gestion axée sur les résultats, a été mis en place pour la mise en œuvre du Plan décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali.

Section 8
Conclusion et perspectives

Pour une prévision de 7 %, l'économie malienne a enregistré un taux de croissance de 5,9 % en 2008 contre 4,3 % en 2007. Le gap est essentiellement imputable à un environnement international défavorable marqué par une série de crises mondiales qui ont eu un impact fort sur l'économie malienne. Sur le plan macrobudgétaire, le Mali a bénéficié des ressources de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale en plus de celles provenant de l'initiative PPTE.

La réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015 est possible mais pas son élimination en raison notamment des inégalités et de la forte pression démographique qui semblent donc constituer un frein majeur à la lutte contre la pauvreté au Mali.

Des avancées notoires ont été enregistrées dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire, de l'enseignement primaire, de l'accès des populations à l'eau potable et dans la lutte contre le VIH/sida. Toutefois des efforts soutenus doivent être consentis dans les domaines de la santé, de la protection de l'environnement, de l'équité genre, de la gouvernance et du partenariat pour atteindre les OMD à l'horizon 2015.

Le Mali dispose d'atouts économiques et sociaux non négligeables permettant de garantir une croissance forte et un développement durable. En vue d'accélérer les avancées en faveur des OMD à l'horizon 2015, le Gouvernement a déjà identifié de nouvelles sources de croissance, qui seront judicieusement exploitées. Les infrastructures publiques seront renforcées et diversifiées, notamment au niveau des secteurs de l'énergie et des transports. L'environnement des affaires sera amélioré afin de promouvoir l'investissement, générer de la richesse, créer des emplois et réduire le chômage. Dans le même temps, les structures de l'État seront recentrées sur les fonctions régaliennes, renforcées et rendues plus performantes. Il faut souligner à cet égard que les efforts de réalisation du CSCRP et des OMD imposent une responsabilité partagée, une implication du Gouvernement du Mali, du peuple malien et de la communauté internationale. Il conviendrait à cet égard de valoriser pleinement les opportunités qu'offre le Partenariat mondial pour le développement, la dynamique d'intégration régionale et la mobilisation des sources de financement au niveau local en vue de réduire les incertitudes liées à l'aide extérieure et de réduire progressivement la dépendance vis-à-vis de cette aide.